

---

Adresse de la commune de Barville, district de Bois-Commun, applaudissant aux travaux de la Convention, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Barville, district de Bois-Commun, applaudissant aux travaux de la Convention, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 112-113;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34426\\_t1\\_0112\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34426_t1_0112_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

moment de sa guérison, pour voler de nouveau à la défense de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2), renvoyé au comité d'aliénation.

## 18

Les administrateurs du district de Caen, relativement à la vente des biens des émigrés, envoient les détails suivans :

Le 1<sup>re</sup> pluviôse, un objet estimé 13,000 liv. a été vendu 32,200 liv. Le 5 un corps de ferme avec dix pièces de terres, estimé 34,120 liv., a été vendu 112,600 liv. Le 8 un corps de ferme avec 4,100 perches de terre, estimé 50,000 liv., a été vendu 81,600 liv. (3).

Insertion au bulletin (4).

[Caen, 8 pluv. II. Au présid. de la Conv.] (5)

« Républicain,

Nous venons d'adresser à l'administrateur des domaines nationaux, l'état des ventes des biens provenant d'émigrés, qui ont eu lieu, dans notre district pendant la 1<sup>re</sup> décade de ce mois. Nous l'invitons à faire part à la Convention du succès qu'ont eu ces ventes, mais, dans la crainte que ce citoyen ne déferât pas à notre invitation, nous avons cru devoir t'en écrire directement, et te rendre le compte le plus exact sur leur résultat : en voici le détail.

[Suit l'énumération du p.-v. ci-dessus.]

Juges d'après ces enchères, si les patriotes du Calvados sont dignes de la Montagne; juges de leur attachement à ses principes. S. et F.»

AUBIN (agent nat.), COLLET (présid.),  
GAMBIN, OUTIN.

## 19

Le citoyen Berette Langareil prie la Convention nationale d'agréer sa renonciation à la finance des offices de juge de Durance, de procureur fiscal de la maîtrise de Nérac, et de notaire, dont-il étoit pourvu en la ci-devant sénéchaussée de Nérac; les titres sont déposés au bureau de liquidation.

Il prie la Convention nationale de donner les ordres nécessaires, dans les départemens voisins de la Flèche, pour y recueillir les jeunes élèves de ce collège, qui, lors de l'invasion des brigands, pour échapper à leur fureur, se sont éparpillés dans les campagnes. Son fils âgé de 16 ans, et dont il donne le signalement dans son adresse, est de ce nombre (6).

Mention honorable, renvoyé aux comités de liquidation et de salut public (7).

(1) P.V., XXX, 271. Mention dans M.U., XXXVI, 238.

(2) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(3) P.V., XXX, 271. Mention dans M.U., XXXVI, 207; C. Eg., n<sup>o</sup> 532.

(4) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

(5) C 291, pl. 931, p. 32.

(6) P.V., XXX, 272. Mention dans M.U. XXXVI, 237.

(7) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>t</sup>).

## 20

La commune de Barville, district de Bois-Commun, félicite la Convention sur sa fermeté, sa constance, au milieu des dangers où l'a si long-temps exposée la malveillance.

Elle l'exhorte à rester à son poste, et ajoute qu'elle se fait gloire d'obéir aux lois qui émanent de son sein, que la fraternité et l'union qui règnent parmi les membres de cette commune, la vouent toute entière aux grands intérêts de la chose publique. Elle annonce qu'elle fait passer à la Convention les dons civiques que chaque citoyen s'est empressé d'offrir pour nos généreux défenseurs (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Barville, 28 niv. II] (3)

« Législateurs Républicains,

La France régénérée triomphe de la horde infâme des despotes coalisés pour la détruire. Vous êtes ses libérateurs, elle vous applaudit, elle vous félicite et vous inonde d'une multitude d'adresses aussi vives que patriotiques pour vous inviter à conduire victorieusement au port le vaisseau de la République. La commune de Barville inébranlable dans les grands principes qui ont régénéré la France et fait éclore notre glorieuse révolution, pénétrée de la plus vive reconnaissance pour des hommes bienfaisants et généreux qui ont courageusement bravé tous les dangers, exposé mille fois leur vie aux coups perfides des malveillants pour achever avec honneur l'étonnant édifice de la régénération française, pleine de confiance en vos lumières et en votre sagacité s'empresse de vous donner le juste tribut d'éloges auquel vos vertus républicaines vous donnent tous les titres, et vous prie de ne point abandonner le timon de l'Etat avant la destruction et la ruine entière de tous les tyrans. La commune de Barville est animée du plus pur civisme; soumise à vos lois, elle se fait gloire d'y obéir. La fraternité, l'union la plus intime règnent au milieu des individus qui la composent. Elle est tout entière aux grands intérêts de la chose publique. Généreuse, elle n'a fait que des sacrifices depuis la Révolution; incapable de vous en faire fastueusement l'énumération, elle vous dira seulement que des républicains ne savent que donner pour secourir leurs frères, et sa plus grande douleur est souvent de gémir entre le désir et l'impuissance de le faire. Depuis quelques années, elle a éprouvé de grandes pertes, de grands désastres dans ses propriétés. Néanmoins, elle vient encore de faire de nouveaux efforts. Emue de la plus vive sensibilité, pénétrée d'amour et de reconnaissance pour les braves et intrépides guerriers qui prodiguent leur vie pour la défense de la Patrie et font mordre la poussière aux tyrans et à leurs vils satellites, attendrie jusqu'aux larmes en apprenant que dans cette saison rigoureuse, ils manquent de linges et de souliers etc., un don patriotique composé de tous ces objets et de l'argenterie, cuivre et étain servant au culte et appar-

(1) P.V., XXX, 272.

(2) B<sup>in</sup>, 12 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 292, pl. 937, p. 21.

tenant à leur église, est aussitôt unanimement voté, et tous les citoyens s'empressent à l'envi de faire une offrande civique à leurs invincibles défenseurs. Nous vous les faisons passer, Législateurs Républicains, trop heureux, si par là, nous pouvons contribuer à sauver la vie de nos frères d'armes, vie qui nous est si précieuse et être réputés à vos yeux avoir bien mérité de la Patrie.»

RATTIER (*maire*), MARGUERITTE (*notable*),  
MARCHAND, JORESSÉ, LEROY, GAIGNÉ,  
MIDORGE (*secrét.*)  
[et 12 autres signatures],

## 21

L'adresse de la société montagnarde de Saint Clar (1) est ainsi conçue :

Représentans, Marchons sur Albion; que cette nouvelle Carthage, repaire des brigands et des voleurs de la terre, soit écrasée par les foudres républicaines; décrétez une descente en Angleterre: de sa ruine sortira la liberté de l'Univers (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

## 22

Instruite de la manière d'extraire le salpêtre, la société populaire de la commune de Etréchy-la-Montagne (4) s'est empressée d'en faire un essai, qui a très-bien réussi: en suivant les procédés indiqués, elle a extrait de trois quintaux de terre, environ quatre livres de salpêtre (5).

Insertion au bulletin (6).

## 23

La commune de Montigny-Lencoup (7), district de Provins, invite la Convention nationale à rester à son poste; et lui annonce qu'elle a déposé, en dons patriotiques, pour les défenseurs de la patrie, 137 chemises, 40 paires de bas, une paire de guêtres, et trente cinq livres de vieux linge ou charpie (8).

Mention honorable (9), renvoyé au comité des marchés.

(1) Saint Clar-de-Lomagne (Gers).

(2) P.V., XXX, 272. C 292, pl. 937, p. 22. Lettre datée du 25 niv. II et signée: DEGUILHEM fils (*présid.*), CANTELOUP-LAVALLÉE, DARQUIER-LACOUPELLE, BARBOTE, DEGUILHEM père, CANTELOUP, CANTELOUP, CUISSAING, DAUZAS, DAUZAS, DAUZAS, ANZAS, COMPE-NOUD, MORISSE, J. MAIGNAUT, LAGE, THEVENIN (*secrét.*), CAUBET [et 7 autres signatures].

(3) B<sup>1n</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>1</sup>). Mention dans M.U., XXXVI, 237; J. Sablier, n° 1111.

(4) Seine-et-Oise. Et non Tréchy.

(5) P.V., XXX, 273. Mention dans M.U., XXXVI, 207; J. Paris, n° 397; C. Eg., n° 532.

(6) B<sup>1n</sup>, 12 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(7) Et non Montigny-Lauroupe.

(8) P.V., XXX, 273.

(9) B<sup>1n</sup>, 12 pluv. (suppl<sup>1</sup>).

## 24

Le citoyen Bouret, représentant du peuple à Cherbourg et dans le département de la Manche, fait part à la Convention des progrès de la raison, et de l'élévation de l'esprit public dans ces contrées. Les marins de Cherbourg brûlent d'aller lancer les foudres républicaines sur Albion: et tandis que nos braves guerriers combattent les hordes scélérates ou trompées qui servent les tyrans, l'opinion se propage, la vérité dissipe l'erreur, terrasse la superstition. Il donne avis à la Convention, que le directoire du district de Cherbourg lui adresse l'argenterie de plusieurs ci-devant églises. Il envoie des lettres de prêtrise de quelques nouveaux convertis; les lettres de maîtrise dont le citoyen Nicolas Gentil, cordonnier, fait hommage à la patrie; une épée de parade que le citoyen Fabien, constructeur de bâtimens, tenoit d'un ancien officier, à qui sa nullité Stathoudérienne en avoit fait autrefois présent, et que ce citoyen a déposée sur l'autel de la patrie (1).

Insertion au bulletin (2).

[Cherbourg, 7 pluv. II. A la Conv.] (3)

« Représentants, mes collègues,

A mesure que le sol de la liberté s'affranchit, que les esclaves des tyrans cessent d'en souiller la pureté, la raison étend ses progrès. Bientôt le département de la Manche va briller de toute la lumière qui lui manquait, bientôt la tiédeur qu'avait laissé le fédéralisme dans cette contrée cédera au génie de la République. Déjà tout se vivifie. Déjà toutes les âmes des marins de Cherbourg, de Granville et de toutes les côtes de ce département aspirent l'air de la Tamise et brûlent d'aller venger sur les décombres de Windsor et de Westminster l'injure de l'infâme Toulon. Quand viendra pour ce peuple le moment de la gloire, il est prêt, il volera d'accord au premier signal de la Montagne. Il le jure sur le bord même des vaisseaux ravis aux Anglais par le véritable Père Duchesne, et qui bientôt vont lui servir de transport sur les côtes d'Albion. Si l'amour de la patrie enfante des victoires, elles naîtront des mains des habitants de ce pays, déjà elles s'épurent en apportant les hochets de la superstition au pied de la représentation nationale. Le directoire du district de Cherbourg vous adresse l'argenterie de plusieurs ci-devant églises et vous trouverez dans ce paquet les lettres de prêtrise de quelques nouveaux convertis au culte de la raison. Vous y trouverez aussi le denier de la veuve, une lettre de maîtrise d'un sans-culotte cordonnier qui voue ce léger tribut à la République. Nicolas Gentil n'est pas le seul des sans-culottes de Cherbourg, que le même

(1) P.V., XXX, 273. Mention ou extraits dans J. Mont. p. 639; J. Lois, n° 492; J. Fr., n° 495; F.S.P., n° 213; Ann. patr., p. 1775; Rép., n° 43.

(2) B<sup>1n</sup>, 12 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>1</sup>).

(3) C 290, pl. 919, p. 20 à 40, comprenant entre autres les lettres de renonciation à la prêtrise de Jac. Lo. Laurent Robin, curé constitutionnel de Vinaudeville, J. J. Ant. Desquennes, P. Duval, Le Vannier, Avallée. Texte reproduit jusqu'à « honte » dans M.U., XXXVI, 206; J. Paris, n° 397; C. Eg., n° 532; Audit. nat., n° 496. AULARD (*Recueil des Actes...*, X, 470) ne reproduit que les 2 derniers §.